

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

**OBJET : INTERDICTION de STATIONNEMENT ET de CIRCULATION pour le MARATHON
BIERE FLANDRE FESTIVAL le DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2025 à WARHEM
(en agglomération)**

Réf. : 2025.046

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 12 Mars 2025 de M. LEFEBVRE Philippe, organisateur NTMF concernant l'interdiction de stationnement et de circulation des véhicules Rue du Rattekoot Straëte (VC9), Rue de Rexpoëde, Rue des Cygnes, Rue des Vieux Moulins, Place Henri Vandaele, Rue Abel Vermersch, Rue de l'Eglise, Impasse de la Motte, Rue de la Motte et Chemin de la Croix à Warhem (en agglomération) pour le passage du Marathon Bière Flandre Festival.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit le **Dimanche 28 Septembre 2025 de 8 H 30 à 18 H :**

- Rue du Rattekoot Straëte (VC9), Rue de Rexpoëde, Rue des Cygnes, Rue des Vieux Moulins, Place Henri Vandaele, Rue Abel Vermersch, Rue de l'Eglise, Impasse de la Motte, Rue de la Motte et Chemin de la Croix à Warhem (en agglomération) pour le passage du Marathon Bière Flandre Festival.

Article 2 : La circulation sera interdite sauf aux véhicules d'ouverture et fermeture de la manifestation pour la sécurité des participants.

Article 3 : La signalisation sera assurée par l'organisateur.

Article 4 : Les dispositions édictées par l'article 1 et 2 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation.

Article 5 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

M. LEFEBVRE Philippe, organisateur NTMF/MARATHON BIERE FESTIVAL philippedes3monts@hotmail.fr

M. VANDAELE Eric, Adjoint au Maire

M. ROUSSEL Frédéric, conseiller délégué à la communication

Mme BLANCKAERT Annie, Adjoint au Maire

Mme SOETE Marie-Agnès, Adjointe aux Affaires Sociales et Sécurité

Département du Nord : Mel : voirie.dunkerque@lenord.fr

Gendarmerie d'Hondschoote

Affichage en Mairie

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU : **18 MARS 2025**
LE MAIRE



Coutts



Warhem, le 17 Mars 2025.

Le Maire.

P. BOUTTEMY

Coutts